

*Le 5 décembre 1792 à Nogent - le - Rotrou.*

*Ce mercredi comparaisait devant la municipalité de Nogent-le-Rotrou un citoyen du Mans venu faire constater sa présence sur le territoire de la République.*

*« Ce Jourd'hui Cinq Décembre mil Sept cent quatre vingt douze 1.<sup>er</sup> de la République française.*

*En L'assemblée permanente du conseil Général de la Commune de Nogent le Rotrou tenue publiquement.*

*est comparu Le citoyen alexande Charles François Bouteillier demeurant au Mans Lequel a dit qu'il se présentoit en cette municipalité pour Faire constater sa présence dans le roya la republique, et qu'il requieroit acte de la présente déclaration.*

*Le conseil général, ouï le procureur de la commune a arrêté qu'il accordoit acte audit comparant de Sa déclaration. Dont acte ./.*

*Vasseur*

*P.<sup>re</sup> Lequette*

*P.<sup>r</sup> de la C.*

*Fauveau*

*S.<sup>re</sup> »<sup>1</sup>*